

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
2 avril 2024

Date d'affichage :
2 avril 2024

Délibération D2024_024
Service à la population :
tarifs 2024

Le secrétaire de
séance,

M. ANDREYS

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE ID : 073-217303288-20240408-D2024_024-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 8 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THULLIER Marlène,.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme GINET
M. BELOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme MONANGE

Absent(s) : Christian PLUCHE, Bernard CARON

Secrétaire de séance : M. Stéphane ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

.....
Le conseil municipal a fixé, lors de sa séance du 11 décembre 2023, les tarifs 2024 des services proposés à la population.

Afin de prendre en compte l'installation d'un nouveau columbarium au cimetière communal, Madame MONANGE, adjointe déléguée aux affaires sociales et aux services à la population, présente les propositions de la commission Vie sociale du lundi 4 mars 2024, à savoir :

Columbarium Rondinara :

Emplacement 2 urnes :
- 15 ans 590 €,
- 30 ans 1.180 €,

Emplacement 3 urnes :
- 15 ans 880 €,
- 30 ans 1.760 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des tarifs telle que présentée,
- **MET** à jour l'annexe des tarifs 2021 afin de prendre en compte les tarifs applicables aux services à la population à compter du 8 avril 2024.